

aériennes, des courtiers, des agents responsables des carnets, des membres de nos ambassades et consulats à l'étranger, des diplomates étrangers en poste au Canada, de la Direction de la Promotion artistique du ministère des Affaires extérieures et, bien sûr, de votre producteur à l'étranger.

Vous pouvez également consulter un certain nombre de publications dont plusieurs sont mentionnées dans le présent ouvrage. Il vous serait certainement utile de vous procurer un exemplaire de "Bon voyage, mais. . ." publié par le ministère des Affaires extérieures et également disponible dans les bureaux des passeports et les agences de voyage partout au Canada. Il s'agit là d'une source fiable de renseignements, essentiels et précis.

Évidemment, rien ne saurait remplacer l'expérience dans ce domaine et le présent guide ne prétend pas vous armer contre toutes les difficultés que vous rencontrerez lors de la préparation ou au cours de votre tournée à l'étranger. Les tableaux relatifs au

budget, par exemple, devraient vous être utiles, mais *ce ne sont pas* des formulaires officiels du ministère des Affaires extérieures.

Même s'ils devraient certainement vous inciter à faire preuve de réalisme en vous signalant toutes les dépenses que vous êtes susceptibles d'engager, ils ne vous garantiront certainement pas à eux seuls une subvention.

Si vous planifiez votre première tournée à l'étranger et estimez que votre organisation aurait tout intérêt à retenir les services d'un directeur de tournée expérimenté qui pourrait vous guider dans le labyrinthe des préparatifs essentiels, évaluez précisément les coûts à encourir. Vous constaterez peut-être qu'un bon directeur de tournée peut, grâce à son expérience, vous faire économiser l'équivalent de sa rémunération en concluant des arrangements plus avantageux que ceux que vous auriez pu prendre. A tout le moins, il devrait pouvoir vous donner l'assurance que le budget de votre tournée sera établi convenablement.